



Comité syndical du jeudi 5 mars 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 20 février 2026.

Secrétaire de séance : Corinne Castaing.

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania		DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline		CASTAING	Corinne	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
FAYE	Lionel				
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Au préalable, le Président accueille

Hervé Gillé, Sénateur de la Gironde.

Le Président Alain Monget excuse la Directrice du Pôle Territorial. Il a une forte pensée pour elle et sa famille, au nom du Bureau, de l'ensemble des délégués du comité syndical et de toute l'équipe du PETR.

Procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026

Délib. 03 2026

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Budget annexe EDS - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Délib. 02 2026 EDS

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025

Considérant la présentation faite par la Vice-Présidente et Doyenne de l'assemblée.

Le Président du PETR ne prend part ni au débat ni au vote.

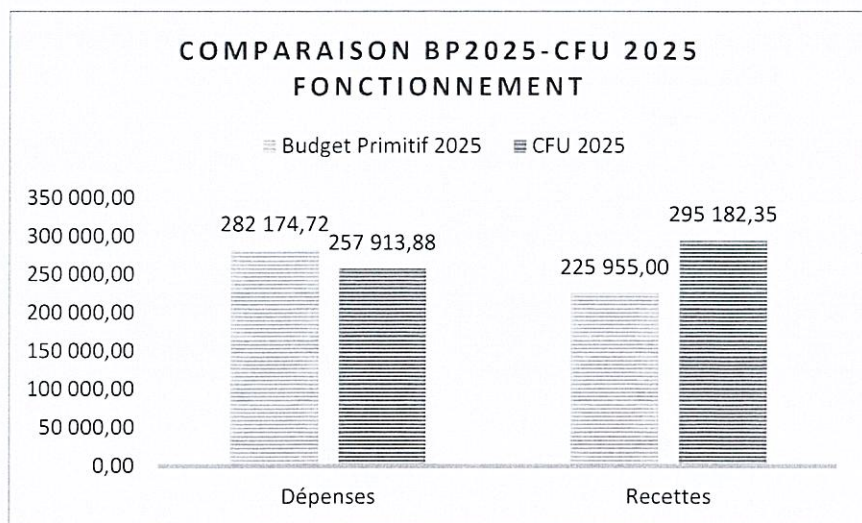
Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025

Le Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour le budget annexe, dont une présentation détaillée est en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	257 913,88 €	295 182,35 €
Section d'investissement	4 356,80 €	3 954,79 €
Report de l'exercice		
Section de fonctionnement		56 219,72 €
Section d'investissement		11 468,92 €
Restes à réaliser		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	3 000,00 €	
Résultat cumulé		
Section de fonctionnement		93 488,19 €
Section d'investissement		11 066,91 €

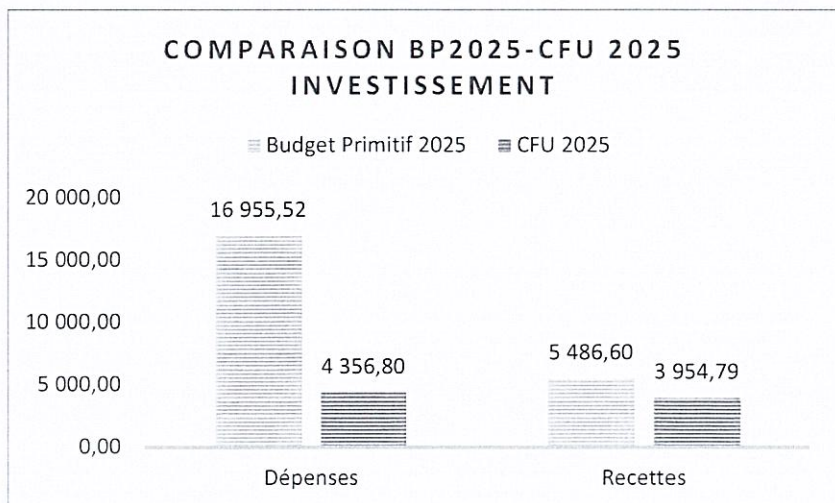
FOCUS sur la section de fonctionnement C.F.U. 2025



Concernant les dépenses, la baisse s'explique par le non remplacement durant 3 mois d'un agent, et la sous réalisation de certaines dépenses de télécommunication, frais de déplacement, locations mobilière et immobilière et la baisse des cotisations retraite liée au changement de statut d'un agent (Fonction Publique d'État vers la Fonction Publique Territoriale).

Concernant les recettes, l'augmentation est liée au versement par une caisse de retraite d'un trop perçu et d'autre part au versement de l'assurance statutaire en cas d'arrêt maladie.

FOCUS sur la section d'investissement C.F.U. 2025



Concernant les dépenses, la sous réalisation s'explique par le faible besoin en investissement en 2025 (matériel informatique, mobilier).

Concernant les recettes, elles sont liées à l'ajustement des amortissements (matériel informatique, logiciel).

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération du Comité syndical du 30 novembre 2023 n°45/2023 autorisant la candidature du PETR Cœur Entre-deux-Mers à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Cœur Entre-deux-Mers,
- Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe du PETR Cœur Entre-deux-Mers ci – annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe EDS.

Ce point n'appelle pas de remarque.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe EDS.

**Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2025
Délib. 03 2026 EDS**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente l'affectation de résultats de l'exercice 2025.

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, et se prononcer :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	11 468,92 €		-402,01 €	-3 000,00 €		11 066,91 €
FONCT	56 219,72 €		37 268,47 €			93 488,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	93 488,19 €
Affectation obligatoire :	31/12/2025	93 488,19 €
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/10684		
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		93 488,19 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		11 066,91 €
Déficit GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarque.

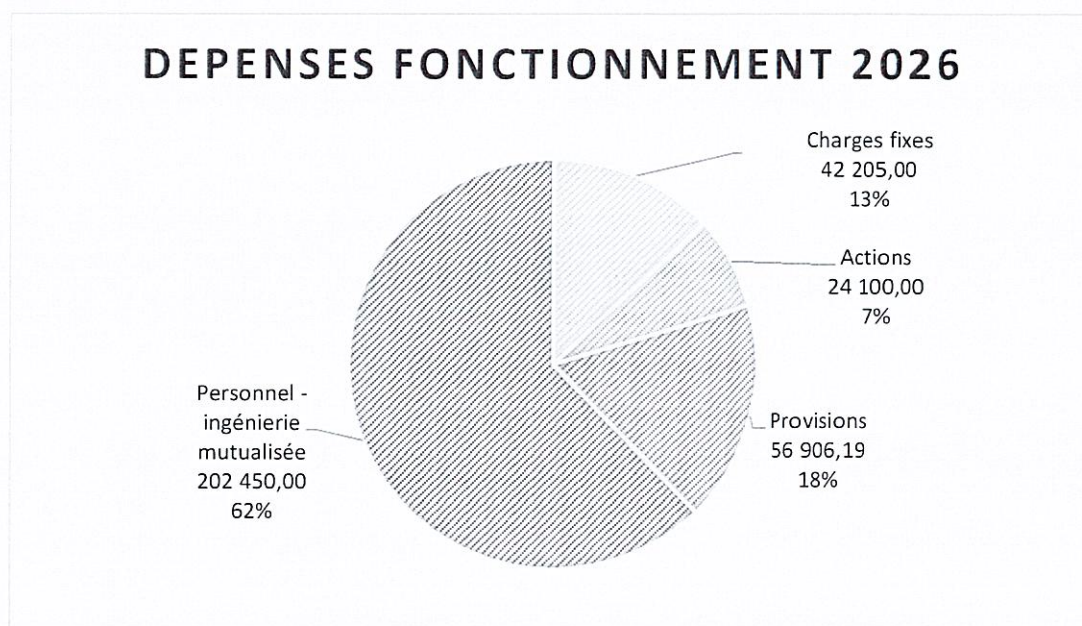
- Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget annexe EDS.

Budget annexe EDS - Vote du Budget 2026 Délib. 04 2026 EDS

Les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 5 février 2026. L'ensemble des services et actions envisagés pour 2026 avait alors été présenté.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente la proposition de budget. Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

Les dépenses de fonctionnement 2026



Tout comme pour le budget principal, la répartition des dépenses du budget annexe montre l'importance de la fonction du Pôle : apporter aux communes une ingénierie mutualisée.

2026 est marquée par :

- Une « provision », versement exceptionnel de 56 906,19 euros lié à un trop perçu par une caisse de retraite, qui sera répartie sur 2027 et 2028 afin de rendre plus progressive l'augmentation du coût à l'acte sur les années à venir.
- la baisse du nombre d'actes à instruire mais un temps dédié à chaque acte plus important : avec la dématérialisation des actes, les dossiers arrivent très souvent incomplets, les demandes de pièces sont récurrentes,
- la poursuite du déploiement de services complémentaires : récolement (visites de contrôle et rédaction des procès verbaux), publicité (instruction des actes et rédaction des procès verbaux liés à la police de publicité), permis de diviser, préinstruction.

Les dépenses de fonctionnement 2026 par chapitre

	Budget 2025	Budget 2026
11- Charges à caractère général	62 852,72	114 406,19
12- Charges de personnel	207 617,00	202 450,00
65- Autres charges de gestion	5 205,00	5 305,00
66- Charges financières	1 500,00	500,00
6811- Dotation aux amortissements	5 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	282 174,72	325 661,19

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 011 :

- **A l'évolution des charges fixes** : notamment assurances (15 200 euros), loyers bâtiment et matériel et parc informatique (20 800 euros) qui augmentent chaque année, amortissement (3 000 euros)
- **Aux actions prévues** : notamment frais liés aux logiciels utilisés (12 900 euros), à des frais de déplacement et de téléphonie (6 500 euros)

Pour le CHAPITRE 012 :

Structure des effectifs de l'Espace Droit des Sols au 1^{er} janvier 2026 : 4 agents (4 ETP)

Fonctionnaires	1 cat A attaché 2 cat. B rédacteur 1 cat. C adjoint administratif principal 2 ^e cl.
----------------	--

Le changement de caisse de retraite pour un agent a permis une baisse de charges, mais une augmentation de la CNRACL +3 points est intégrée pour 2026 et 2027.

Les recettes de fonctionnement 2026 par chapitre

	Budget 2025	Budget 2026
70688 - Autres prestations de services (cotisation communes, Cdc)	224 417,00	230 635,00
7588 - Autres produits de gestion courante	2,00	2,00
777- Recettes et quote-part des subventions d'investissement	1 536,00	1 536,00
Résultats antérieurs	56 219,72	93 488,19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	282 174,72	325 661,19

FOCUS :

La variation des recettes est principalement liée à :

- l'augmentation progressive des services complémentaires,
- la variation de la cotisation des communes pour prendre en compte le coût réel de ce service public mutualisé. Il est à noter que le nombre d'actes est en baisse.

Pour le CHAPITRE 70688 :

A la cotisation des communes adhérentes. En 2026, le coût d'instruction d'un permis de construire est de 150 euros.

Evolution du nombre d'actes et du coût de l'acte :

- Avec 3,8 ETP (nombre nécessaire d'agents pour le fonctionnement du service. 300 actes/agent/an)
+ 0,2 ETP mis à disposition auprès de la Cdc du Grand Cubzagais
- dépenses minimales (actions et charges)

	2024	2025	2026
Nombre d'actes	1625	1450,4	1420,9
Coût à l'acte	140 euros	145 euros	150 euros
Nombre de communes	48	47	47

A la mise en place de conventions pour la mise en œuvre des nouveaux services (contrôle de conformité, appui technique aux services instructeurs, police de publicité...). Recette estimée au regard de la sollicitation effective 2025.

Pour le CHAPITRE 777 :

A l'amortissement de la subvention pour le logiciel de dématérialisation des actes.

Pour les Résultats antérieurs

Le report (93 488,19 euros) est lié au versement par la caisse de retraite d'État d'un trop perçu entre 2020 et 2025, au remboursement des rémunérations de personnel lors d'un arrêt de travail et au résultat positif de l'année 2024.

Les dépenses et recettes d'investissement 2026 par chapitre

Les dépenses d'investissement, soit 14 066,91 euros, seront consacrées en 2026 au renouvellement si nécessaire de postes informatiques, à l'achat de matériel et aux immobilisations corporelles (2530,91 euros).

Les recettes d'investissement sont notamment liées aux amortissements (3000 euros).

Balance générale du budget annexe EDS 2026

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2026	325 661,19 €	232 173,00 €
restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		93 488,19 €
Total de la section de fonctionnement	325 661,19 €	325 661,19 €

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2026	11 066,91 €	3 000,00 €
reste à réaliser de l'exercice précédent	3 000,00 €	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 066,91 €
Total de la section d'investissement	14 066,91 €	14 066,91 €

TOTAL BUDGET	339 728,10 €	339 728,10 €
---------------------	---------------------	---------------------

Les remarques sont les suivantes :

Xavier Barrabes : Pourquoi y a-t-il une diminution des charges de personnel ?

Sandrine Veuille : Il y a eu un changement de statut d'un agent (agent de l'État vers la Fonction Publique Territoriale).

Bernard Pagès : L'étalement d'une provision sur 3 exercices budgétaires est une bonne nouvelle.

Cela compense la baisse du nombre d'actes à court terme mais ce sera sûrement un problème structurel qui va impacter l'équilibre financier.

Xavier Barrabes : Concernant les recettes, ont-elles vocation à s'étendre ? Y aura-t-il une communication vers les communes du SDEEG ? Avec le changement d'équipe d'élus ?

Frédéric Maulun : Une campagne sera faite en 2026 pour rappeler le service. Il existe une solidarité entre les communes du territoire depuis 2015 et depuis la création du service.

1. Garder le périmètre actuel

2. Croissance externe à l'extérieur du territoire (CdC voisine, petits services EDS dans de petites CdC ...) : éviter un monopole trop grand.

3. Enjeu de la dématérialisation où l'on passe beaucoup plus de temps (dossier incomplet, qualification des agents en mairie, ...).

Bernard Pagès : Sur la plateforme e-permis, est-il possible de bloquer un dossier s'il n'y a pas eu de rendez-vous en mairie (agent ou élu) ? Pour gagner du temps, éviter les erreurs, et des documents incomplets, est-il possible de créer un blocage au niveau du logiciel si tous les documents ne sont pas présents ?

Frédéric Maulun : Ce n'est pas possible.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de voter le Budget EDS 2026,

- d'autoriser Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de : 7,5% en section de fonctionnement et de 7,5% en section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget annexe EDS - Cotisation des communes 2026

Délib. 05 2026 EDS

Considérant qu'afin d'effectuer un appel à cotisation auprès des communes adhérentes, il est nécessaire de délibérer sur le nombre d'actes pondérés 2025 des communes.

Considérant la répartition du nombre d'actes pondérés 2025 de chaque commune et la cotisation 2026 de chaque commune, présentées ci-dessous :

COMMUNES	Nombre d'actes pondérés 2025	Cotisation 2026
CDC DU CREONNAIS		
CREON	122,2	18 330,00
BARON	48,8	7 320,00
BLESIGNAC	8	1 200,00
ST GENES DE LOMBAUD	26,3	3 945,00
MADIRAC	21,1	3 165,00
LE POUT	15	2 250,00
HAUX	36,2	5 430,00
LOUPES	25	3 750,00
SADIRAC	117,3	17 595,00
SAINT LEON	14,6	2 190,00
LA SAUVE	57,2	8 580,00
Total	491,7	73 755,00
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS		
CAMBES	54,4	8 160,00
BAURECH	28,2	4 230,00
CAMBLANES ET MEYNAC	94,1	14 115,00
LANGOIRAN	39,2	5 880,00
LATRESNE	103,6	15 540,00
LE TOURNE	17,6	2 640,00
TABANAC	21	3 150,00
CENAC	58,4	8 760,00
QUINSAC	55	8 250,00
Total	471,50	70 725,00

CDC RURALES ENTRE DEUX MERS		
FRONTENAC	31,4	4 710,00
PORTE DE BENAUGE	20,4	3 060,00
BELLEFOND	9,6	1 440,00
BLASIMON	12,4	1 860,00
COURPIAC	10	1 500,00
DIEULIVOL	7,8	1 170,00
LADAUX	6	900,00
LUGASSON	2,8	420,00
MAURIAC	7,6	1 140,00
ROMAGNE	14,6	2 190,00
SAUVETERRE	62,4	9 360,00
SAINT LAURENT DU BOIS	6	900,00
SAINT FELIX DE FONCAUDE	8,8	1 320,00
BAIGNEAUX	16,8	2 520,00
BELLEBAT	15,8	2 370,00
LE PUY	16,6	2 490,00
FALEYRAS	14,8	2 220,00
MONTIGNAC	3,4	510,00
MARTRES	3,4	510,00
SAINTE GEMME	11,6	1 740,00
SOULIGNAC	12	1 800,00
TARGON	57,7	8 655,00
TAILLECAVAT	16,2	2 430,00
Total	368,1	55 215,00
CDC CONVERGENCE GARONNE		
CARDAN	19,7	2 955,00
LOUPIAC	35,4	5 310,00
BEGUEY	29,3	4 395,00
ESCOUSSANS	5,2	780,00
Total	89,6	13 440,00
TOTAL	1 420,90	213 135,00

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le nombre d'actes pondérés 2025 par commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- de fixer la cotisation 2026 des communes telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2025 Délib. 04 2026

Considérant la présentation faite par la Vice-Présidente et Doyenne de l'assemblée.
Le Président du PETR ne prend pas part au vote.

Il s'agit de soumettre à l'approbation du comité syndical, le compte financier unique concernant le budget principal du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2025.

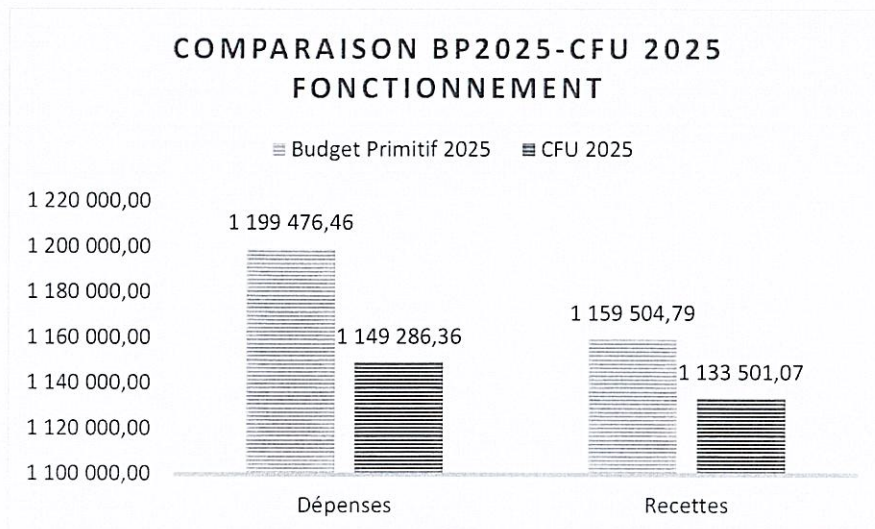
Le **Compte Financier Unique (C.F.U.)** est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025

Le **C.F.U. 2025 du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour le budget principal**, dont une présentation détaillée est en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 149 286,36 €	1 133 501,07 €
Section d'investissement	124 104,42 €	92 337,85 €
<i>Report de l'exercice</i>		
Section de fonctionnement		39 971,67 €
Section d'investissement		64 387,31 €
Restes à réaliser		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	21 888,00 €	
<i>Résultat cumulé</i>		
Section de fonctionnement		24 186,38 €
Section d'investissement		32 620,74 €

FOCUS sur la section de fonctionnement C.F.U. 2025



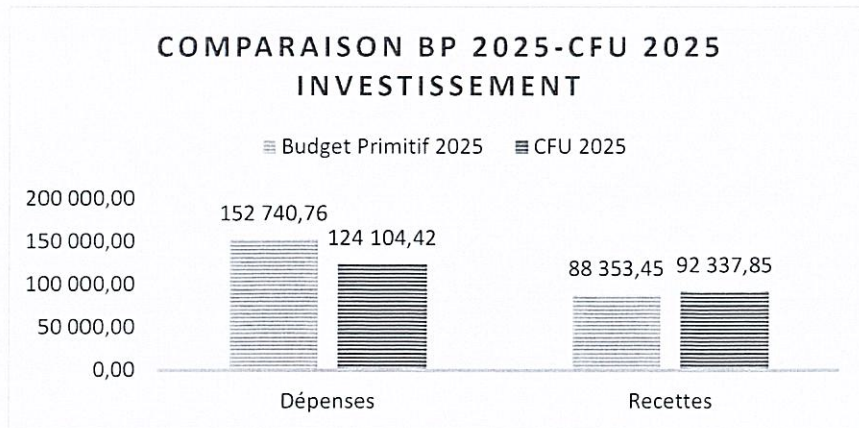
Concernant les dépenses, la sous consommation s'explique principalement par :

- Le report à 2026 d'une partie des dépenses liées à l'aide à l'investissement pour les entreprises (ACP) (-5 680 euros)
- Le report à 2026 d'une partie des dépenses liées aux actions de l'Espace Agri'Alim (formation sur le foncier, prestation « Bien manger dans ma cantine »)
- A la sous consommation des frais postaux et télécommunication
- Une sous réalisation de dépenses liées à la transmission de factures début 2026 de 2 prestataires
- Une sous réalisation de dépenses de personnel : apprentissage, stage, médecine du travail (-6 000 euros).

Concernant les recettes, la sous obtention s'explique principalement par :

- L'attente de subventions 2025 qui seront finalement versées en 2026.

FOCUS sur la section d'investissement C.F.U. 2025



Concernant les dépenses, la sous consommation s'explique principalement par la répartition des paiements liés à la thermographie aérienne sur les exercices 2024-2025-2026, et au non achat de matériel de bureau.

Concernant les recettes, l'écart s'explique par la réception sur les exercices 2024-2025-2026 des recettes liées à la thermographie aérienne.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération du Comité syndical du 30 novembre 2023 n°45/2023 autorisant la candidature du PETR Cœur Entre-deux-Mers à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
- L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Cœur Entre-deux-Mers,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal du PETR Cœur Entre-deux-Mers ci-annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2025 concernant le budget principal.

Ce point n'appelle pas de remarque.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025.

Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2025 Délib. 05 2026

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente l'affectation de résultats de l'exercice 2025.

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, et se prononcer :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	64 387,31 €		- 31 766,57€	- 21 888,00 €		32 620,74 €
FONCT	39 971,67 €		- 15 785,29 €			24 186,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	24 186,38 €
Affectation obligatoire :	31/12/2025	24 186,38 €
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068) Et en réserve Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		24 186,38 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		32 620,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

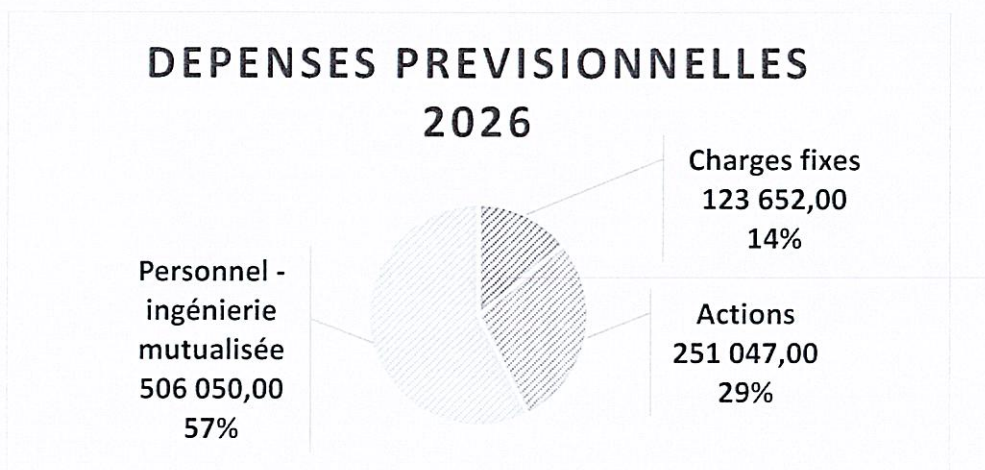
Budget principal - Vote du Budget 2026

Délib. 06 2026

Considérant que les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 5 février 2026.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente la proposition de Budget.
Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

Les dépenses de fonctionnement 2026



Les dépenses totales de fonctionnement 2026 s'élèvent à 880 749,00€. La présentation ci-dessus montre une vision la plus juste possible des postes de dépenses liées aux services mutualisés portés par le Pôle : 57% d'ingénierie et 29% d'actions, ainsi que la part des charges fixes (14%). Comme pour toute structure, le Pôle est impacté par une augmentation annuelle des charges fixes (assurances, locations mobilières et immobilières, cotisations sur la masse salariale...).

Les dépenses de fonctionnement 2026 par chapitre

	BP 2025	BP 2026
11- Charges à caractère général	318 350,96	331 159,00
12- Charges de personnel	512 870,00	506 050,00
65- Autres charges de gestion	339 255,50	18 040,00
<i>dont dépenses Plan de relance</i>	<i>321 515,50</i>	<i>0,00</i>
66- Charges financières	11 500,00	9 500,00
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	2 500,00	0,00
6811- Dotation aux amortissements	15 000,00	16 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 199 476,46	880 749,00

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 011 :

Aux actions prévues en 2026 présentées lors des orientations budgétaires, et notamment :

Transition énergétique « Améliorer mon habitat » (154 000 euros entièrement cofinancés) : « Mon simulateur solaire » et « Mon simulateur thermique », conseil solaire et actions de communication mutualisées, Pacte de rénovation énergétique France Rénov' 2025-2027 avec l'ANAH (pour mémoire 130 000 euros),

Économie (18 400 euros co-financés Région, Cdc, Semoctom) :

- Logiciel mutualisé Cosoluce entreprises (ex ADGE) et annuaire des entreprises (6 500 euros)
- Aide financière pour l'investissement des entreprises avec les 5 Cdc, pour laquelle un prestataire réalisera des bilans conseils (10 800 euros cofinancés Région, Cdc, entreprises) et communication dédiée (1 100 euros)

Agriculture et alimentation (44 300 euros, co-financés à 80%) :

- 4^{ème} édition de la Fête de l'agriculture et de l'alimentation (financée par l'État - Alimentation)
- 1^{er} forum de la diversification agricole et conférence (1800 euros)
- Étude sur l'accessibilité alimentaire : identification des acteurs, retours d'expérience et définitions d'actions adaptées aux publics cibles (8 000 euros financés par l'État - Alimentation)
- Diagnostic et perspectives d'évolution de l'offre de service liée à l'observatoire du foncier agricole, avec un focus sur le renforcement de l'implication locale et l'accompagnement d'une dynamique d'installation des agriculteurs (financé par l'État - Alimentation et potentiellement des fonds UE territoriaux),
- Prestation + stage sur la logistique des circuits courts alimentaires de proximité : avoir une cartographie précise des flux liés aux circuits courts (achat et vente) (3 500 euros financés par Recol'Terra)
- Poursuite des formations auprès de la restauration collective et ateliers découverte (4 500 euros).

Parmi les actions 2026, nous retrouvons également :

- frais de déplacement (14 000 euros), frais postaux et de télécommunication (9 500 euros)

À l'évolution également du coût des assurances (+3 000 euros).

Pour le CHAPITRE 012 :

- A l'évolution annuelle des charges : CNRACL +3 points et IRCANTEC soit 6 000 euros poursuivie en 2027, visites médicales, du versement mobilité (+550 euros), évolution des carrières.

- A la structure des effectifs du Pôle au 1^{er} février 2026 : 10 agents (9,7 ETP)

Fonctionnaires	1 cat. A ingénieur principal 1 cat. A ingénieur 1 cat. A attaché 1 cat. B rédacteur principal 1 ^{re} classe 1 cat. C adjoint administratif
----------------	---

Contractuels	1 cat. A attaché principal 4 cat. A attaché
	1 stage de 6 mois (hors effectifs)

À noter : le budget 2025 intégrait 1 apprenti et 2 stages supplémentaires

Pour le CHAPITRE 66- Charges financières

Concerne les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (en attendant le versement des subventions prévues) et l'emprunt pour la thermographie aérienne.

Pour le CHAPITRE 6811- Dotation aux amortissements

Les amortissements sur 5 ans sont liés notamment au cadastre solaire, au site internet, à l'achat de matériel informatique.

Les recettes de fonctionnement 2026 par chapitre

	BP 2025	BP 2026
70688 - Autres prestations de services - Action Coll. de Proximité, CNFPT	9 000,00	2 250,00
70848 - Convention avec les Cdc, communes	51 067,35	57 940,00
747 - Participations	1 095 836,44	792 771,62
<i>dont État Plan de relance</i>	321 515,50	0,00
7588 - Autres produits de gestion courante	1,00	1,00
777- Recettes et quote-part des subventions d'investissement	3 600,00	3 600,00
Résultats antérieurs	39 971,67	24 186,38
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 199 476,46	880 749,00

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 70688 :

A la mise en œuvre de l'**Action Collective de Proximité** (bilans conseil) pour les artisans et commerçants. Les recettes sont issues des Cdc, de la Région, des entreprises.

Pour le CHAPITRE 70848 :

Les principales évolutions correspondent :

- **A la mise en place de conventions** avec les communes, communautés de communes, SEMOCTOM, **afin de répartir les coûts des actions mutualisées** : logiciel de suivi des entreprises-annuaire des entreprises, bilans conseil de l'Action Collective de Proximité, les actions mutualisées liées à la transition énergétique : « Mon projet solaire », Pacte France Rénov, permanences solaires' ...
- **A la variation des subventions appelées ou non chaque année en fonction des actions mutualisées à mener et de l'ingénierie mobilisée.**

Chaque partenaire financier ayant ses champs d'intervention, par exemple :

- Transition écologique : ADEME, ANAH, Région, Fonds européens territoriaux,
- Programme Alimentaire Territorial : Etat et Fonds européens territoriaux, Région,
- Appui au développement des entreprises et transition numérique des entreprises : Région, Fonds européens territoriaux.

Les Fonds Européens territoriaux financent l'ingénierie dédiée (1,5 ETP) et certaines actions portées par le Pôle (ingénierie dédiée au foncier agricole). La variation des montants d'un budget à l'autre est liée au rattachement en 2025 de l'année 2024 (convention reçue en 2025).

L'Etat cofinance une partie des actions du Programme Alimentaire Territorial (25 000 euros), du Pacte France Rénov' (65 000 euros).

L'ADEME, via son contrat 2023-2026 finance le poste de chargé de mission transition écologique à hauteur de 100% et une partie des actions mutualisées.

La Région via son contrat 2026-2028 financera à priori (attente du règlement d'intervention voté en avril 2026) une part de 2,5 ETP de chargés de mission. Elle va financer en complément le Pacte France Rénov' 2025-2027 du Cœur Entre-deux-Mers.

La Caisse des Dépôts et Consignation via Bordeaux Métropole financera en 2027 une partie du projet de coopération ReCol'Terra (en attente de réponse).

A la cotisation des 5 communautés de communes, elle représente 45.65% des recettes de fonctionnement du Pôle.

Tableau des cotisations prévisionnelles 2026 des communautés de communes

	Cotisation 2026* +2.82 %	Écart de cotisation 2025-2026
CDC des Rives de la Laurence	103 269,76	+2 360,71
CDC des Portes de l'Entre-deux Mers	81 171,20	+2 014,40
CDC Les Coteaux Bordelais	79 900,48	+2 834,38
CDC du Créonnais	66 088,00	+1 873,15
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	59 924,48	+1 633,28
TOTAL GENERAL	390 353,92	+10 715,92

*basée notamment sur l'évolution de la population

L'augmentation de la population sur le territoire en 2026 (+856 habitants) est 3 fois moins importante qu'en 2024.

La participation globale des CdC est prévue avec une augmentation de 2,82%.

Pour le CHAPITRE 777 :

Recettes liées à l'amortissement des subventions reçues pour le cadastre solaire.

Le report (24 186,38 euros) est notamment lié à la sous consommation des charges financières (ligne de trésorerie et emprunt 5 000 euros), de fournitures administratives et d'énergie (7 000 euros), au report d'une partie des dépenses de l'Action Collective pour les artisans (ACP 6 000 euros) et du service agriculture et alimentation (6 000 euros).

Les dépenses et recettes d'investissement 2026 par chapitre

Les dépenses d'investissement du Pôle Territorial, seront consacrées en 2026 au remboursement de l'emprunt de la thermographie aérienne (75 000 euros), à l'achat d'équipement informatique si besoin, à l'amortissement de la subvention du cadastre solaire.

Les recettes d'investissement sont liées aux amortissements, à la subvention de fonds européens territoriaux pour la thermographie, et au FCTVA.

Balance générale du budget du Pôle Territorial 2026

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2026	880 749,00 €	856 562,62 €
reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		24 186,38 €
Total de la section de fonctionnement	880 749,00 €	880 749,00 €

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2026	101 732,74 €	91 000,00
reste à réaliser de l'exercice précédent	21 888,00 €	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 620,74 €
Total de la section d'investissement	123 620,74 €	123 620,74 €
TOTAL BUDGET	1 004 369,74 €	1 004 369,74 €

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de voter le Budget principal 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de : 7,5% en section de fonctionnement et de 7,5% en section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget principal - Cotisations des Communautés de communes 2026 **Délib. 07 2026**

Considérant le vote du budget principal 2026

Considérant que l'augmentation de la population sur le territoire en 2026 (+856 habitants) est 3 fois mois importante qu'en 2024. La participation globale des CdC est prévue avec une augmentation de 2,82%

Tableau des cotisations prévisionnelles 2026 des communautés de communes

	Cotisation 2026 +2.82 %	Ecart de cotisation 2025-2026
CDC des Rives de la Laurence	103 269,76	+2 360,71
CDC des Portes de l'Entre-deux Mers	81 171,20	+2 014,40
CDC Les Coteaux Bordelais	79 900,48	+2 834,38
CDC du Créonnais	66 088,00	+1 873,15
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	59 924,48	+1 633,28
TOTAL GENERAL	390 353,92	+10 715,92

A noter : la population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population totale légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier et actualisée chaque année. La cotisation par communauté de communes en 2026 est de 3,52 euros par habitant.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider la cotisation des Communautés de communes établie dans le tableau ci-dessus,
- de valider comme population de référence, la population totale légale Insee en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Décision du Président

- Ouverture de la ligne de trésorerie pour le budget principal

Actualités des services du Pôle Territorial

- Préparation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Audit énergétique patrimonial » pour les communes du Cœur Entre-deux-Mers
- Une nouvelle offre de services pour les élus : L'Observatoire de l'Energie du Cœur Entre-deux-Mers
- Présentation du « Guide de l' élu » et Clip « Rejoignez-nous »
- Nouvelle page Facebook « Espace Info Entreprendre » et 1 référent dans chaque commune

Hervé Gillé : Les Pôles sont des outils primordiaux de développement fort.

Le PCAET est un outil éligible au Fonds Vert de l'État inscrit dans la loi – 1er financement à l'échelle nationale même si le Fonds Vert diminue.

Sur la crise viticole, il y a un débat en cours pour instaurer un établissement public foncier pour du portage d'achat de foncier, c'est une dynamique qui est proche d'aboutir / lien avec la dynamique du PAT de ce futur outil pertinent à activer. Il est demandé une étude départementale sur le devenir et des conséquences économiques et sociales (banque des territoires et Préfecture).

Bernard Pagès : Il existe un outil entre l'ADEME et DATA (via Gironde Numérique-Nicolas Tarbes) qui a été présenté au congrès des maires. Il serait peut-être intéressant de pouvoir le consulter et s'en servir.

Alain Monget : Ce comité syndical clôture ce mandat 2020-2026.

Ces 6 années ont permis de renforcer les liens avec nos communautés de communes et nos territoires voisins. Notre PETR a été impacté par la crise Covid et la crise viticole. Il a conforté sa place sur notre territoire.

Avant de clôturer, Alain Monget présente ses remerciements

- aux Présidents des communautés de communes : un immense travail a été fait auprès des habitants, des communes et des communautés de communes,
- aux titulaires et aux suppléants sur leurs disponibilités et leurs engagements,
- aux membres du bureau et à toute l'équipe du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

La Secrétaire de séance,



Alain MONGET

Corinne CASTAING